COMITÉ DE PILOTAGE QUARTIER CENTRECOMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26/09/2018

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Centre s'est tenue le mercredi 26 septembre 2018 de 20h00 à 22h00, dans la salle Albert Camus à la maison des associations, rue de Bièvre.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Présentation du projet d'implantation d'un parcours sportif dans le parc forestier par monsieur Xavier Maresq, directeur du service des sports.
- Présentation d'un projet d'aménagement de voirie rue Louis Dupont afin de permettre le développement d'un séquoia
- Point sur l'implantation des nouvelles caméras de vidéoprotection dans le quartier centre.
- Présentation du projet de stationnement payant en zone test dans les quartiers gare et Percy Schneider
- Questions diverses

2. PARTICIPANTS

Ville de Clamart

- Elus délégués de quartier : Mme Sylvie Donger, Mr. Patrice Roncari, Mr. Lucien Naïm.
- Mr Xavier Maresq, directeur du service des sports.

Membres du Comité de pilotage (Copil)

 Présents : Mr.Corne, Mr Delloye, Mme Hamon, Mr Jung, Mme Lestrat, Mme Martin, Mme Musellant, Mme Rabeau, Mme Sevestre

3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE

A. Présentation du projet de rénovation du parcours sportif du parc forestier

Monsieur Xavier Maresq, présente en image le projet en cours de réflexion avec l'ONF.

Il est rappelé que l'ancien parcours avait été installé au début des années 1990 sur 1900 mètres et comprenaient une vingtaine d'agrès. Dès les années 2000, les éléments en bois se dégradent. Certains sont vandalisés, taggués. Aussi dans les années 2010, les agrès sont enlevés les uns après les autres en raison de leur dangerosité.

1

Pour ces raisons, la rénovation du parcours de santé est inscrite dans le projet 2014-2020 de la municipalité.

L'objectif est de répondre à la demande de publics variés :

- des familles : le parc forestier est très fréquenté par un public familial (promenade, jeux pour enfants, pique-nique)
- des sportifs : essentiellement en pratique libre (footing, marche nordique, fitness/musculation)

L'objectif est d'avoir un parcours :

- évolutif avec une possibilité d'adaptation dans les années futures
- « connectable » avec d'autres parcours à créer (stade Hunebelle, stade de la Plaine, ...)

<u>Il est prévu deux parcours fléchés et d</u>es ateliers sur le parcours à proximité des allées (échauffement/étirement, coordination/équilibre, renforcement musculaire)

- Un parcours facile (plutôt plat), étendu sur environ 1.2 km
- Un parcours plus sportif (avec quelques descentes et montées) étendu sur environ
 1.9 km

Les parcours choisis tiennent compte des chemins avec ravinement

_

Des stations de fitness connectées sont prévues le long du parcours

- Avec des agrès multi activités pour pratiquer des mouvements sportifs.
- Avec une application de coaching sportif gratuite téléchargeable sur des smartphones.

Pour finaliser le projet, des éléments sont à prendre en compte :

- Les souhaits des riverains et des « habitués » du parc forestier (Comité de quartier, associations)
- Les recommandations de l'ONF (type de mobilier, emplacements, scellements, couleurs, ..)

Le projet se réalisera au printemps 2019, après les coupes sanitaires réalisées à l'hiver 2018-2019 par l'ONF.

Les remarques ou question des membres sont les suivantes :

– Des statistiques existent-elles sur le taux de fréquentation de ce type de parcours. Monsieur MARESQ fait remarquer que les stations d'agrès installées dans d'autres villes sont très fréquentées.

- Les toilettes du bois sont fermés depuis 2 ans ; il est souhaitable qu'ils soient remis en service.
- Il serait souhaitable que les enfants des écoles ou des centres de loisirs puissent utiliser ces installations.

B. Consultation d'aménagement voirie rue Louis Dupont

Au 8 rue Louis Dupont, trône un séquoia géant plus que centenaire. En raison de son grand âge et de sa situation en cœur de ville, un diagnostic approfondi a été réalisé par un prestataire spécialisé.

L'arbre se porte bien mais il lui serait bénéfique de remettre le sol à nu à ses pieds. Pour cela, un aménagement de voirie est envisagé.

L'objectif est d'améliorer les échanges d'air et d'eau au pied de l'arbre et d'augmenter les qualités nutritives du sol à cet endroit.

Pour cela, il est nécessaire l'élargir le trottoir et de réduire la largeur de la chaussée. Un sens prioritaire doit donc être établi pour gérer le rétrécissement du passage.

Le Planning prévisionnel est le suivant :

- Fin septembre: consultation du copil quartier centre,

- Octobre: envoi d'un courrier d'information aux riverains,

Novembre: travaux (10 jours)

- Coût: 18000€ TTC

Les membres du copil sont consultés sur le sens de circulation prioritaire. En effet deux solutions sont envisageables :

- 1^{ère} solution, un sens prioritaire venant de la rue Victor Hugo qui pourrait éviter une accumulation de véhicules dans la rue Georges Huguet.
- 2^{ème} solution, un sens prioritaire en direction de l'avenue Victor Hugo

Les membres du copil choisissent en majorité la solution N°1 et demandent si un comptage est prévu. Ils demandent que les ouvriers soient sensibilisés sur la nature des travaux pour qu'une attention toute particulière soit portée aux racines des arbres lors des aménagements de voirie.

C. Point installation caméras de vidéo protection

Le plan de déploiement des caméras se poursuit dans tous les quartiers ; Au centre, 4 nouvelles caméras sont prévues.

L'objectif est que toutes les écoles soient couvertes par le dispositif de vidéoprotection d'ici fin 2019.

Pour réponde à l'inquiétude de certains riverains, il est rappelé que toutes les images de la vie privée sont obligatoirement floutées. Madame LESTRAT présidente de la cité Boigues demandent que les pavés tous neufs ne soient pas descellés lors de l'installation de la caméra rue Fauveau

D. Présentation du projet d'expérimentation du stationnement payant dans les quartiers Gare, Percy- Schneider

Le stationnement est un sujet important pour la vie quotidienne de nombreuses familles

Dès 2014, l'équipe municipale a pris des dispositions pour le faciliter. À chaque aménagement urbain, nous avons cherché à améliorer l'offre. Nous avons par exemple proposé 30% de places supplémentaires avenue Jean Jaurès entre la Fourche et la rue d'Estienne d'Orves.

Toutefois, depuis que plusieurs communes limitrophes ont décidé de placer tout ou partie de leur territoire en zone payante, les Clamartois font part de difficultés accrues pour stationner. Les habitants de ces communes ont en effet pris l'habitude de venir stationner leurs véhicules dans les rues clamartoises limitrophes pour échapper au paiement, déclenchant un report de stationnement tout à fait préjudiciable aux Clamartois et à leurs commerces.

Il est donc envisagé une expérimentation d'un stationnement payant pour les non clamartois dans les quartiers Gare et Percy-Schneider

Un questionnaire a été envoyé à tous les riverains de ces quartiers soit environ 5800 questionnaires pour recueillir leur avis. Près de 1400 réponses ont été reçues avec un vote « pour l'expérimentation » à hauteur de 73%

Il est envisagé la création d'une zone orange et d'une zone verte :

- La zone orange correspondant à une zone résidentielle, non commerçantes :
 - Stationnement « gratuit » pour les Clamartois et payant pour les non Clamartois
 - Mise en place du contrôle par le **système LAPI**: Lecture automatique des plaques d'immatriculation
- ❖ La zone verte correspond à l'actuelle zone bleue des quartiers percy-schneider.

LA ZONE VERTE

Avant	Après
zone bleue	zone verte
1h30 gratuité	1h30 gratuité
au délà de 1h30 = amende	au-delà de 1h30 = FPS

✓ Amélioration des contrôles grâce à la mise en place de capteurs à la place





Les membres du copil adhèrent de façon unanime au projet et posent quelques questions ou remarques:

- Le terme zone verte ne va-t-il pas prêter de la confusion avec la zone bleue ?
- Qui gèrera les contraventions, la ville ou un prestataire ?
- Qu'entend-on exactement par macaron dématérialisé ?
- Comment les clamartois seront-ils repérés ?
- Quelle solution est retenue pour les véhicules de sociétés non immatriculées au nom de Clamartois mais au nom de leur société
- Quel tarif sera appliqué ?
- Les places seront elles payantes le week end pour les non clamartois en zone orange?
- Ce dispositif ne va-t-il pas entrainer un report du stationnement ventouse dans les autres quartiers de Clamart?

En complément de ce point stationnement, les membres se demandent s'il est autorisé de stationner sur les anciennes places d'AUTOLIB. La question sera transmise à la police municipale.

E. Questions diverses

<u>Préparation de la réunion publique du quartier centre.</u>

La réunion publique du quartier centre est programmée le 08 novembre à 19h. Monsieur Philibert Corne est volontaire pour être le rapporteur des activités du copil au cours de l'année 2018.

Travaux rue du guet

Suite aux interrogations de plusieurs riverains de la rue du guet, madame DONGER précise que les travaux entrepris ont permis de remplacer 6 câbles 20kV d'ancienne génération dont 2 sont fortement incidentogènes par 6 câbles 20kV neufs. La société en profite pour modifier la structure du réseau, afin de l'améliorer, en modifiant le raccordement du poste ENEDIS situé rue FILASSIER, et en y installant une télécommande, comme cela a été fait au poste ENEDIS de la rue du MONTOIR en 2017.

Implantation de la halle provisoire du marché :

Les riverains souhaitent que la mairie réfléchisse à l'installation des commerçants afin de réduire le bruit les mardi et samedi matin.

Suite à des verbalisations considérées comme excessives, les riverains souhaitent une signalétique précise sur les conditions de stationnement dans le secteur du marché provisoire.

Information guide « pour jardiner + nature »

Lors d'un copil préparant notre ballade urbaine pour le repérage des maisons et balcons fleuries, certains membres avaient émis le souhait de créer un guide du jardinage.

Il est indiqué qu'un tel fascicule existe déjà. Il a été créé par le ministère de l'écologie. Le service démocratie locale le tient à disposition.

Un membre du copil, informe qu'elle souhaite que les arbres remarquables soient particulièrement protégés lors de travaux sur le territoire de la ville ou chez des particuliers qui déposent des permis de construire

La séance est levée à 22 heures